



### LÉGALES

Tarifification conforme à l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

### VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

### CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

#### SCHEDIO INGENIERIE

##### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte SSP du 17/01/2025, l'EURL SCHEDIO INGENIERIE. Objet : Bureau d'études techniques, ingénierie, conseil et formation en géotechnique (améliorations et renforcements de sols, fondations superficielles et profondes) - Accompagnement des maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et entreprises sur des projets ayant une composante géotechnique. Durée: 99 ans. Capital : 1000 euros. Siège social : 75 Rue des Stations, 59800 Lille. La société sera immatriculée au RCS de Lille Métropole. Gérant : Monsieur Clément FORTOT, demeurant 75 Rue des Stations, 59800 Lille.

Pour avis.  
Le Gérant

#### OFID

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LAMBERSART en date du 17 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : OFID. Forme : SAS. Siège social : 79 rue du 8 mai 1945 - 59130 LAMBERSART. Objet : L'activité d'organisme de formation professionnelle continue dans le domaine des systèmes d'intelligence artificielle générative et du digitale, notamment, l'organisation, l'animation, la conception et la production de contenus et supports pédagogiques, la certification des compétences des bénéficiaires des formations ; La formation universitaire ; La production, la conception et la fourniture de toutes prestations digitales et audiovisuelles ; La dispense de cours d'échecs et notamment stages, coaching et formation en ligne. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros. Président : Vincent VALLET demeurant 79 rue du 8 mai 1945 - 59130 LAMBERSART. Cession libre entre associés. Agrément pour les tiers. Immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE.

Pour avis.

### NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

#### SARL POLY SERVICES

Capital : 7622 €  
Siège social : 89 Rue DES FERRONNIERS, 59500 DOUAI.  
340877687 RCS de Douai.

##### GÉRANT

Aux termes d'une décision en date du 30/12/2024, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 31/12/2024, M. Hervé CAUCHUE, demeurant 106 / 6 Rue Colbert, 59000 Lille en remplacement de M. Michel ANDRZEJCZAK. Mention sera portée au RCS de Douai.

### ANNONCES ADMINISTRATIVES

### ENQUÊTES PUBLIQUES



Préfecture du Nord

Bureau des procédures environnementales  
Communes de MONS-EN-BAROEUL et MARCQ-EN-BAROEUL

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société HEINEKEN ENTREPRISE, dont le siège social sis 2 rue des martinets 92500 RUEIL MALMAISON, a déposé une demande d'autorisation environnementale relative à l'augmentation de la capacité de production de sa brasserie implantée sur le territoire des communes de MONS-EN-BAROEUL et MARCQ-EN-BAROEUL.

Cette demande sera soumise à enquête publique, en mairies de MONS-EN-BAROEUL (implantation et siège de l'enquête) et MARCQ-EN-BAROEUL (implantation), pendant 30 jours consécutifs, soit du **vendredi 7 février 2025 à 9h00** au **samedi 8 mars 2025 à 12h00**, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant les études d'impact et de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les éléments de réponse transmis par l'exploitant, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies sous réserve de fermeture exceptionnelle, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://www.registre-numerique.fr/augmentation-capacite-production-brasserie-heineken>. En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à disposition du public : [augmentation-capacite-production-brasserie-heineken@mail.registre-numerique.fr](mailto:augmentation-capacite-production-brasserie-heineken@mail.registre-numerique.fr) (en précisant dans le sujet : HEINEKEN) ;
  - lors des permanences de la commissaire-enquêtrice ;
  - par voie postale en mairie (siège de l'enquête) située 23 bis rue du Maréchal Lyautey 59370 MONS-EN-BAROEUL jusqu'à la date de clôture de l'enquête (en précisant sur l'enveloppe : enquête HEINEKEN - à l'attention de madame la commissaire-enquêtrice).
- Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.

Madame Anne CLIQUENNOIS, en sa qualité de commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public, aux lieux de consultation du dossier, lors des permanences ci-après, en mairies de :

- MONS-EN-BAROEUL (implantation et siège de l'enquête), située 23 bis rue du Maréchal Lyautey, les :**
  - **vendredi 7 février 2025 de 9h00 à 12h00 ;**
  - **mercredi 26 février 2025 de 14h00 à 17h00 ;**
  - **samedi 8 mars 2025 de 9h00 à 12h00 ;**
- MARCQ-EN-BAROEUL (implantation), située 103 avenue Foch, le mercredi 19 février 2025 de 14h00 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur les sites internet des services de l'État dans le Nord : <https://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2025> et du registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/augmentation-capacite-production-brasserie-heineken>.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouvertures de la préfecture du Nord 12 rue Jean

**PRÉFET  
DU NORD**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Sous-Préfecture  
d'Avesnes-sur-Helpe  
Bureau des relations avec les collectivités territoriales

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'acquisition d'un ensemble immobilier à usage de station-service situé 2, avenue du Maréchal Foch à Landrecies

Par arrêté du 03 janvier 2025, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'acquisition d'un ensemble immobilier à usage de station-service situé 2, avenue du Maréchal Foch à Landrecies.

Le public prévoit de reconquérir l'espace délaissé et d'en faire un îlot de fraîcheur urbain avec des espaces verts aménagés, des liaisons douces et des places de stationnement. L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs du **mardi 4 février 2025 au mardi 18 février 2025 inclus** à la mairie sise place André Bonnaire à Landrecies, en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Landrecies.

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête :

- par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Landrecies, lequel les visera et les annexera au registre d'enquête ;
  - ou par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-avesnes-enquetespubliques@nord.gouv.fr](mailto:pref-avesnes-enquetespubliques@nord.gouv.fr) et seront annexées au registre d'enquête.
- Le dossier sera par ailleurs accessible sur le site internet de la ville de Landrecies (<https://landrecies.com>).

Monsieur Jean BERNARD, conservateur des hypothèques en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Landrecies, sise Place André Bonnaire à Landrecies, aux jours et heures ci-dessous :

- **le mardi 4 février 2025 de 9H à 12H**
- **le mardi 18 février 2025 de 14H à 17H**

Il remettra son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront adressées par le préfet du Nord à la directrice générale de l'EPF des Hauts-de-France et au maire de Landrecies.

Ces documents seront tenus à la disposition du public dans les locaux de l'EPF des Hauts-de-France, de la mairie de Landrecies et de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'utilisateur, le fermier, le locataire, ceux qui ont des droits d'emphytéose ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à l'indemnité (articles L311-1 à L311-3 et R311-3 du code de l'expropriation).

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le 03 /01/2025  
Pour le préfet du Nord et par délégation,  
la sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe  
Hélène DEMOLOMBE-TOBIE